

Séance du 7 décembre 2009

L'an deux mille neuf et le sept décembre à dix huit heures, le Conseil Municipal de CONCOULES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René PRADEN, Maire.

Date de la convocation : 30/11/09

Etaient présents tous les membres en exercice sauf :

Absent : Laurent DAUDE

Evelyne CHARLES est nommée secrétaire.

Lecture et adoption à l'unanimité du compte rendu précédent.

Demandes de Subventions

Suite aux demandes des associations et comités suivants le conseil municipal décide de ne pas accorder de subventions à :

La ligue contre le cancer Comité du Gard : Pour : 2, Abstention : 3, Contre : 5.

Les restaurants du cœur : Pour : 2, Abstention : 4, Contre : 4.

Solidarité Paysanne : Pour : 0, Abstention : 0, Contre : 10.

Régularisation cadastre

La parcelle A743 au lieu dit Le Soulier appartenant à Mr Chamboredon François et figurant au cadastre au compte de la commune de Concoules par erreur, le conseil municipal à l'unanimité est d'accord d'apporter sur l'état hypothécaire la rectification au nom du réel propriétaire. Les frais sont à la charge de Mr Chamboredon.

Projets de réforme des collectivités territoriales et de suppression de la Taxe professionnelle- Motion de soutien

Ces projets de réformes s'ils sont votés en l'état vont affaiblir et menacer l'avenir de nos communes rurales. Ils risquent fort de réduire les ressources directes et indirectes de la commune. C'est pourquoi, à l'unanimité, le conseil municipal est contre ces projets de réformes et est d'accord pour soutenir la motion adoptée le 25/10/09 par l'association des Maires de France.

Location salle polyvalente

La location en 2009 de la salle polyvalente à titre gratuit est accordée à l'Amicale des Sapeur Pompiers de Génolhac aux mêmes conditions que les associations de Concoules.

Programme voirie

Le maire explique que dans le cadre du Fond Départemental de l'Equipement le SIVOM est financé pour les travaux de voirie par le Conseil Général à hauteur pour la commune de Concoules de 29 639 € pour la période 2009-2011. Pour obtenir le versement de cette subvention la commune doit entreprendre des travaux pour 59 285€ HT.

Suite aux estimatifs du cabinet Cereg, maître d'œuvre des travaux du SIVOM pour l'entretien de la voirie présentés par le Maire, le conseil municipal décide d'inscrire au programme voirie les chemins suivants :

- Le chemin des Captages pour la tranche 2 (accès au lotissement de la Gourgue) et la tranche 4 (la partie du haut qui va vers les bassins avec Pluvial).

La tranche 3 du chemin des Captages en raison de sa reconnaissance état de catastrophe naturelle lors des intempéries de fin 2008 est prévue à part et est subventionnée de 60 à 80%.

Sont reportés au programme voirie 2010/2011 :

Le chemin de Montredon.

Le chemin de la Felgère en raison d'échange en cours de terrains entre privés.

Le chemin des Planchettes à Brin en raison d'un éventuel projet d'adduction d'eau.

La tranche 1 du chemin des Captages en raison des travaux prochains de viabilisation d'un terrain proche.

Après débat sur les composants et la qualité des revêtements à prendre en compte le conseil municipal décide :

Chemin des Captages :

Tranche 2 : béton strié armé. Coût : 17 337.40 €. Vote : 10 pour.

Tranche 4 : enrobé. Coût : 23 212.75 € HT. Vote : 10 pour.

Coût prévisionnel des travaux avec - 3 % de rabais et + 8% d'honoraires : 42 480.34 € HT

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'engager en 2010 ce programme SIVOM voirie budgétisé en 2009.

Réfection bâtiment du Pré de la Fête

Sur les 5 devis demandés, pour la réfection du local du Pré de la Fête, l'entreprise Sarl ROMIEU, étant la moins onéreuse pour un travail et des fournitures identiques, est choisie.

Résultat du vote : Pour : 9, Abstention : 1, Contre : 0.

Le Maire rappelle qu'une subvention de 40% environ du Conseil Général est attribuée.

Décision modificative – Budget principal - M14

Le maire explique au conseil qu'il convient d'imputer en investissement les travaux en régie suivants (factures mandatées en fonctionnement) :

- Travaux du garage (1 136.14 €)
- Travaux de déviation du Beal de la Gourgue (1 168.68 €)
- Travaux d'agrandissement du parking de la salle polyvalente et travaux du WC du parking (1 203.48 €)

Pour cela, il convient de prévoir les virements de crédits suivants :

- En recette de fonctionnement au 722 / 042 (travaux en régie - immobilisations corporelles) : 3 508.30 €
- En dépenses d'investissement au 2111 / 040 (terrains) : 1 168.68 €
- Et en dépenses d'investissement au 21318 / 040 (bâtiments communaux) : 2 339.62 €

Le conseil municipal est d'accord à l'unanimité avec ces virements de crédits

Budget Eau et Assainissement (M 49) - Section d'investissement - Reports de crédits fin 2009

Le maire explique que, vu la fin de l'exercice 2009, il convient de décider les reports de crédits concernant les dépenses de la section d'investissement.

Le maire propose de reporter les crédits suivants :

COMPTE	LIBELLÉ	TOTAL BUDGÉTISÉ	TOTAL RÉALISÉ	RESTE AU 31 12 2009	REPORT
10228 /10	AUTRES FONDS GLOBALISÉS (AVANCE TVA SYNDICAT SIVOM)	5 000,00 €	4 988,20 €	11,80 €	À REPORTER
2156 /21	MATÉRIEL SPÉCIFIQUE D'EXPLOITATION	25 000,00 €	3 479,52 €	21 520,48 €	À REPORTER
266 /26	AUTRES FORMES DE PARTICIPATION (SYNDICATS)	17 600,00 €	17 502,00 €	98,00 €	À REPORTER
TOTAL				21 630,28 €	À REPORTER

Le conseil municipal est d'accord à l'unanimité avec la proposition du maire.

Amortissement des immobilisations – Budget eau et assainissement – M49

Depuis 2003 les biens acquis au budget de l'eau n'ont jamais été amortis. Il convient de décider pour chaque bien inscrit en investissement aux comptes immobilisations une durée d'amortissement.

Le conseil municipal décide à l'unanimité les durées d'amortissement suivantes :

N°	NATURE DU BIEN	ANNEE D'ACQUISITION	MONTANT DE L'ACQUISITION	DUREE D'AMORTISSEMENT
8	DESINFECTION TELESURVEILLANCE COMPTAGE BASSINS PRENUEL ET SAGNE (SIVOM)	2003	38 844,78 €	10
9	TURBIDIMETRE BASSIN PRENUEL (SIVOM)	2006	2 209,71 €	5
10	BESOU RIBES RESEAU EAU (SIVOM)	2006	9 307,68 €	20
11	COMPTEURS SECTORIELS	2007	5 976,50 €	5
12	BESOU RENFORCEMENT RESEAU EAU	2007	4 700,59 €	20
13	LOTISSEMENT GOURGUE RESEAU EAU	2007	8 399,20 €	20
14	LOTISSEMENT GOURGUE RESEAU ASS	2007	1 172,94 €	20
15	BESOU RENFORCEMENT RESEAU EAU	2008	7 780,67 €	20
16	BESOU RENFORCEMENT RESEAU ASS	2008	1 905,83 €	20
17	LOTISSEMENT GOURGUE RESEAU EAU	2008	5 305,49 €	20
18	LOTISSEMENT GOURGUE RESEAU ASS	2008	4 778,46 €	20
19	REFECTION BASSINS PRENUEL ET SAGNE (SIVOM)	2009	18 986,20 €	20

Demande d'un éclairage public au chemin des Prés

Un petit comité d'habitants du chemin des Prés demande un éclairage supplémentaire. Le Maire doit leur proposer de déplacer un éclairage enfoui dans les arbres pour répondre à leur requête. Voté à l'unanimité.

Presbytère

Jean-Marie MALAVAL, 1^{er} adjoint pose la question sur le devenir du Presbytère. Le permis de construire demandé par Habitat du Gard est périmé et Habitat du Gard veut se retirer du projet. Le 1^{er} adjoint demande au conseil municipal de relancer le projet de réhabilitation de ce bâtiment qui fait tâche actuellement par sa vétusté. Il demande d'étudier un projet de logements, financé par la commune par le biais d'un emprunt, des finances actuelles de la commune et de subventions. René PRADEN, Maire informe qu'après maintes relances, la Région et le Conseil Général seraient prêts à reprendre le projet mais les élections de mars 2010 risquent fort encore de le retarder.

Le conseil municipal à l'unanimité décide d'attendre la position de la Région avant d'étudier une réhabilitation du presbytère en logements par les propres finances de la commune.

Mise en Discretion des Réseaux

Guy CHABERT informe que France Télécom demande à synchroniser les travaux (implantation des chambres) avec la réfection de la voirie communale pour le chantier de MDR du poste de Châteaurenard. Le Maire répond que les travaux de voirie n'étant pas encore prévus dans ce secteur, une réunion avec FT est nécessaire.

Vœux du Maire

Les vœux du maire auront lieu le 9 janvier 2010 à 18h00 à la salle polyvalente.

Bulletin municipal

Il sera disponible fin décembre

Noël 2009

Le Noël des enfants aura lieu le 12 décembre 13h30 à la salle polyvalente. Un cadeau et un goûter sont offerts aux enfants de la commune et l'association Concoules Animation leur offre un tour en Calèche.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Le Maire, René PRADEN.